

SYNDICAT INTÉGRÉ ASSAINISSEMENT ET RIVIÈRE DE LA RÉGION D'ENGHIEN LES BAINS

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 08 février, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, convoqué par courrier du 31 janvier 2022, s'est réuni dans la salle des fêtes d'Eaubonne – 1 Rue d'Enghien – 95600 Eubonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Président du SIARE.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 50

Nombre de délégués présents : 36

Nombre de délégués votants (présents et pouvoirs) : 42

| | Titulaires | | Suppléants | |
|--------------------------------|---------------------|---------------|---------------|--|
| Plaine Vallée / Andilly | | M. FEUGÈRE | | |
| Val Paris / Beauchamp | M. MANACH' | | | |
| Val Paris / Bessancourt | M. MOSSÉ | | | |
| CCVO3F / Béthemont LF | M. DAGONET | Mme OGER | | |
| CCVO3F / Chauvry | | M. BAROUCH | | |
| Plaine Vallée / Deuil la-Barre | M. CHABANEL | | | |
| Val Paris / Eubonne | M. DUFOUR | | M. LOUVRADOUX | |
| Plaine Vallée / Enghien LB | M. SUEUR | Mme FAUVEAU | | |
| Val Paris / Ermont | | | | |
| Val Paris / Franconville | Mme SENSE | Mme SCHIDERER | | |
| Val Paris / Frépillon | | | M. AMRAT | |
| Plaine Vallée / Groslay | M. CLOUET | M. CAVALIERI | | |
| Val Paris / Le Plessis B. | Mme JEZEQUEL | M. RACINE | | |
| Plaine Vallée / Margency | Mme VILLE-VALLÉE | | | |
| Val Paris / Montigny LC | Mme HUCHIN | M. PIERROT | | |
| Plaine Vallée / Montlignon | M. GOUJON | M. GONTIER | | |
| Plaine Vallée / Montmagny | | M. MARTIN | | |
| Plaine Vallée / Montmorency | M. PEGARD | | | |
| Val Paris / Pierrelaye | M. MORIN | M. VINCENT | | |
| Plaine Vallée / Saint-Gratien | M. BACHARD | | | |
| Val Paris / Saint-Leu LF | Mme BAQUIN | M. LUCAS | | |
| Plaine Vallée / Saint-Prix | Mme VILLECOURT | M. ENJALBERT | | |
| Val Paris / Sannois | Mme TROUZIER-ÉVÊQUE | M. WILLIOT | | |
| Plaine Vallée / Soisy-ss-Mt | | M. ABOUT | | |
| Val Paris / Taverny | M. SANTI | | | |
| CCVO3F / Villiers-Adam | | | | |

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. FARGEOT pouvoir à M. FEUGÈRE ; M. BRASSEUR pouvoir à M. MANACH' ; Mme CABARET pouvoir à M. MOSSÉ ; M. LEDEUR pouvoir à M. ENJALBERT ; M. DAUX pouvoir à M. PEGARD ; M. STREHAIANO pouvoir à M. ABOUT.

Autres absents : M. DELAUNE ; M. ROUSSEAU ; M. LE DUS ; M. BLANCHARD ; M. HUART ; Mme ZEISS ; Mme GHADBAN ; M. ROSE ; M. BRIQUET ; Mme FAIDHERBE ; M. MACE ; Mme ROUSSEAU.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30 et fait l'appel nominal.

Le quorum étant atteint, les membres présents, formant la majorité en exercice, peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour.

I. COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 14 DÉCEMBRE 2021

Après examen, aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

II. COMPTE-RENDU DES DERNIÈRES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU ET DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

1) Délibérations du Bureau

- N°2021-116 BUR du 08/12/2021 : Opération n°20-06 PPR ENGHIEU : Missions de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de dix opérations de travaux de restauration de cours d'eau et milieux aquatiques sur les rus de Montlignon et Corbon (95) – Lot n°3 : Restauration de zone humide, de cours d'eau et valorisation écologique de plan d'eau – Signature du marché public
- N°2021-117 BUR du 08/12/2021 : Opération n°2021 QUAL : Réalisation de suivis de la qualité des eaux sur les milieux aquatiques et les ouvrages d'assainissement du territoire du SIARE – Lot n°1 : investigations, interventions et analyses sur les réseaux et ouvrages d'assainissement du SIARE – Signature du marché public
- N°2021-118 BUR du 08/12/2021 : Opération n°2021 QUAL : Réalisation de suivis de la qualité des eaux sur les milieux aquatiques et les ouvrages d'assainissement du territoire du SIARE – Lot n°2 : investigations, interventions et analyses sur les milieux aquatiques (ruisseaux, plans d'eau) du SIARE – Signature du marché public
- N°2021-119 BUR du 08/12/2021 : Opération n°2021 OPER : Télésurveillance du SIARE : Réseau opérateur – Signature de l'avenant n°1

2) Décisions du Président

- N°2021-120 DEC du 07/12/2021 : Signature d'une convention d'occupation de terrains situés dans la Forêt de Montmorency – Digue de la Chasse (Montlignon) et poste de refoulement (Chauvry)
Montant de la redevance due par le SIARE : 3 740,00 € HT / an – Durée : 12 ans
- N°2021-121 DEC du 09/12/2021 : Contrat conclu avec la société YARA France pour la fourniture du procédé « Nutriox »
Montant : 1 176,00 € HT / an + 327,00 € HT par tonne – Durée : 1 an renouvelable 1 fois
- N°2021-122 DEC du 09/12/2021 : Opération 20-10 : Étude historique sur le Château de la Chasse à Saint-Prix (Val d'Oise) : Évolution des milieux aquatiques et des aménagements paysagers du domaine dans le temps – Signature du marché public
Montant : 20 260 € HT – Durée : 4 mois
- N°2022-01 DEC du 13/01/2022 : Contrat conclu avec la Société AMGE pour l'entretien du groupe électrogène du poste de refoulement situé Chaussée Jules César à Pierrelaye
Montant : 1 210,18 € HT / an – Durée : 1 an

III. DÉLIBÉRATION N°2022/08/COM : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2022

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une étape fondamentale dans la construction du budget d'une collectivité.
Il doit être présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

DÉLIBÉRATION

Après débat ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5211-36 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2017 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 107 ;

Vu la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

LE COMITÉ SYNDICAL, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la tenue du débat des orientations budgétaires pour l'année 2022.

IV. DÉLIBÉRATION N°2022/09/COM : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – BUDGET ANNEXE – EXERCICE 2022

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une étape fondamentale dans la construction du budget d'une collectivité.
Il doit être présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

DÉLIBÉRATION

Après débat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5211-36 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2017 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 107 ;

Vu la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

LE COMITÉ SYNDICAL, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la tenue du débat des orientations budgétaires pour l'année 2022.

V. QUESTIONS DIVERSES

VI. INFORMATIONS

- Présentation du programme de la Maison de l'Eau
- Calendrier des instances :
 - Commission d'Appel d'Offres : Mercredi 16 février 2022 à 8h00
 - Bureau Syndical : Mercredi 16 février 2022 à 9h00
 - Comité Syndical : Mardi 22 mars 2022 à 18h30 (salle des fêtes d'Eaubonne)

Ces dates seront confirmées par l'envoi de convocations.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 19h40.

Jean-Pierre ENJALBERT
PRÉSIDENT DU SIARE

